Chronique électorale

L'ÉLECTION DE MONTREUIL

Profession de foi de M. Morel

M. V. Morel, maître de bibelotier d'arrondissement du Champagne-les-Hesdin, candidat républicain, adresse aux électeurs de l'arrondissement de Montreuil, consacrés pour le 10 mai courant, la profession de foi suivante :

Mes chers concitoyens,

Enfant du pays, je viens faire appel à vos libres suffrages.

Bourgeois d'autre ville me demandent pour m'avoir vu vivre au milieu d'eux.

Conseiller d'arrondissement et Maire de Campagne-les-Hesdin, ils savent que je suis libre de toute alliance, indépendant de toute coterie, sonnant avant tout du clocher des villes et des bourgs.

Républicain par préférence, par jugement et par intérêt, qu'on me pardonne, mon cœur est et ne saurait pas être autrement, mon cœur est et ne saurait pas être autrement, mon cœur est et ne saurait pas être autrement.

Je suis et j'entends rester profondément dévoué à la République et à l'ordre qui en est l'honneur, le vrai, dans son sens républicain, démistance et de prévoyance.

Partisan résolument de toutes les libertés, je veux que la liberté du commerce et la liberté d'enseignement soient égales pour tous.

Si vous me faites l'honneur de m'élire, vous pouvez être assuré que je ne serai infidèle à aucune promesse, que je parlerai avec tous les ministres, sans aucun ou tout indépendamment, de façon à combattre ou appuyer les mesures qu'ils proposeront, suivant qu'elles seront contraires ou conformes aux intérêts agricoles, commerciaux, maritimes et industriels de notre arrondissement.

En un mot, je ne soutiendrai que les ministères qui serviront bien vos intérêts.

J'estime, en effet, qu'on ne vit pas de politique et qu'il est temps de subordonner celle-ci aux affaires de pays.

Je veux surtout faire prévaloir les mesures qui sont de nature à améliorer notre agriculture, source de notre richesse nationale, à développer notre commerce, notre marine et notre industrie qui ont grand besoin que on s'occupe d'eux.

Hors un milieu de vous, je n'ai pas toujours vécu, je connais vos besoins, vos intérêts et vos légitimes aspirations.

Je voterai les réformes qui peuvent alléger les charges qui pèsent sur vous.

Fervent démocrate, j'ayant pressé encore plus en actes qu'en paroles, je veux l'amélioration du sort des travailleurs, des ouvriers agricoles et de nos braves et utiles marins.

J'apporterai tous mes efforts à réparer le préjudice qui nous a été causé par les lois que vous connaissez. Je ferai tout ce qui dépendra pour obtenir l'abaissement des droits sur l'alcool et du prix du tabac.

Je suis partisan de la réduction du service militaire à deux ans. Je réclamerai les économies compatibles avec la marche régulière des affaires publiques.

Tel est mon programme.

Il est simple, net et net.

Je ne vous pas vous faire de promesses irréalisables.

Ce programme : il vous appartient de le juger.

Electeurs,

Si j'ai l'honneur de vous représenter, vous pourrez compter sur mon zèle dévouement à la circonscription tout entière. Je garderai ma résidence au milieu de vous, aussi que les travaux parlementaires me le permettront. Je me tiendrai à votre disposition prêt à accueillir vos voeux et vos justes revendications.

Vive la République !

Docteur Morel.

Chronique Régionale

Conférence de M. Georges Robert

A CLARY

Selon par de vigoureux applaudissements, notre rédacteur en chef pénètre dans la salle bondée, qui contient environ 400 auditeurs, dont beaucoup sont venus de fort loin pour l'entendre. Citons au hasard : MM. Dulvalle, Docteur Manesse, de Berry; Ch. Morel ; Pissy, de Boulogny ; Meyot, Rgn, Perrot, Sovart, de Caudry, Brocq, de Cambray ; Dubois, Docteur Lenoir, Mainet, de Ligny ; Degarelle, Levêque-Lancieux, Pierrel, de Mérin ; Gervile, de Malincourt, Berbon, Gottier, de Walincourt ; puis les membres du Comité républicain démocratique de Clary, et à leur tête, MM. Bourlet, maire, Caisse, président, Lor, secrétaire, Bricout, trésorier, enfin, tous les fonctionnaires.

Le bureau

M. Bouriet, président d'honneur, invite l'assemblée à composer le bureau et, sur sa proposition, M. Lépouez, conseiller d'arrondissement, est nommé président, MM. Finon's, conseiller d'arrondissement, et Placide Glaise, assesseurs.

Intervention de M. Brier

M. Lépouez donne aussitôt la parole à M. Brier qui désire répondre à un article du *Peuple* le visant personnellement.

Ce journal avait dit distribué le jour même dans toutes les usines un article injurieux motivant cette distribution jusqu'à empêcher les ouvriers d'assister à la réunion publique. M. Brier s'est borné à démontrer la fausseté et l'infamie d'une allégation relative au bureau de bienfaisance.

M. Lepouez l'a remercié d'avoir fait justice publiquement de cette odieuse mensonge.

Conférence de M. Georges Robert

M. Georges Robert s'est levé. A son tour s'inspirant de l'article du *Peuple* qui venait d'être lu, il en a dégagé un enseignement et une moralité. Ces mœurs, ces habitudes, ces propos

[illegible]

La religion n'aura pas à souffrir de ces faits. Il reste des milliers de prêtres pour assurer le service des églises.

Vous pouvez maintenant vous dispenser d'entendre de plus amples explications. Il abordera alors le lit ministère et fait espérer que d'ici six mois, le lui de deux ans sera résolu et qu'ainsi disparaîtra toute inégalité. Il passe ensuite à la Réforme de l'Enseignement. Avec une très grande clarté, il définit ce qu'on appelle le droit de l'Enseignement. Il démontre que ce droit est absolument injuste. Au droit du père de famille, il oppose les droits de la société.

Remontant aux Romains, au temps du *pater familias*, il nous fait apercevoir quelques transformations successives pour arriver à faire comprendre qu'avec notre époque moderne les droits ne sont modifiés.

Il nous fait ensuite voir longuement parle des traites ouvrières et des réformes de l'impôt. Orateur a terminé en engageant les auditeurs à ne pas oublier que la situation exige beaucoup de vigilance, d'activité, d'énergie et d'union.

Mais, il ne veut pas quitter le pays sans adresser des félicitations aux électeurs qui ont su mettre à leur tête un nouveau député dont il a suivi les voies avec un vif intérêt et qui saura le guider dans la marche des destinées de notre République.

S'adressant spécialement aux membres du Comité : Quand nos adversaires ont parfois cherché à nous faire croire que leurs opinions divisées de notre parti, le fait prépare mieux les batailles futures ; l'organisation, vous l'avez faite, l'action, vous la poursuivez ; l'union, vous la maintenez et le 10 mai, la circonscription de Cambrai restera de plus en plus attachée à la République démocratique et sociale.

Cette belle conférence a été un grand succès pour notre rédacteur en chef.

Quand M. Lepouez l'a remercié au nom de tous les assistants, des bravos frénétiques ont retenti.

Les présidents des comités d'autres communes ont obtenu de M. Georges Robert la promesse qu'il viendra chez eux assister à son bon grain à ainsi l'expression de notre sympathique conseiller d'arrondissement.

Les grèves d'Estaires

L'arbitrage. — Pas de conciliation. — Les quêtes.

M. Sando, juge de paix de Merville, avait convoqué lundi à 3 heures, à la mairie de La Gorgue, les patrons et les ouvriers en vue d'une sentence d'arbitrage mettant fin au conflit.

Les ouvriers étaient venus en faire représenter, comme dans les réunions précédentes pour soixante délégués, soit à dix par usine.

Le juge de paix les a invités à réduire ce nombre à quatre, mais ils ont maintenu, en concessant, un chariot de 1.000 fr. Les pertes s'élèvent à 20.000 fr.

Il y a assurance pour cette somme.

On attribue l'incendie à l'écouffement d'un coussinet.

Dernière Heure

Le départ du roi Edouard VII

Cherbourg, 4 mai, minuit. — Le roi quitte ce matin pour Londres, à 9 h. 1/2. Les ordres ont été donnés ce soir à onze heures, pour le départ. Le roi recevra dans la matinée, à bord de son yacht, quelques personnalités de notre ville, avant de quitter les côtes de France pour regagner l'Angleterre.

Dépêche du roi d'Angleterre à M. Loubet

Avant de quitter Cherbourg, le roi d'Angleterre a adressé à M. Loubet, le télégramme suivant :

Cherbourg, 4 mai.

Monsieur le Président de la République,

Avant de quitter le sol français, je désire vous remercier encore une fois, très chaleureusement, pour l'accueil que vous, votre gouvernement et le peuple, m'ont accordé en France et pendant mon séjour à Paris.

Le souvenir ne s'en effacera jamais de ma mémoire.

EDOUARD VII, roi.

M. Jonnart chez le Président de la République

Paris, 4 mai. — M. Loubet a reçu aujourd'hui M. Jonnart, député du Pas-de-Calais dont la nomination de gouverneur de l'Algérie doit être signée demain, au Conseil des ministres.

M. Jonnart n'aura pas à se démettre de ses fonctions de député. Il sera détaché en mission renouvelable tous les six mois.

Mort de M. Mairesse

Paris, 4 mai, soir. — Nous avons le très grand regret d'apprendre la mort de M. Mairesse, président honoraire du Syndicat de la Presse Parlementaire, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Mairesse, né dans le Cambrésis, était un de nos compatriotes. Il fut pendant quelque temps rédacteur au *Progrès du Nord*, il y a de cela une vingtaine d'années.

Un crime à Villersplouich

Notre correspondant de Gouzeaucourt nous télégraphie :

Un crime vient d'être commis à Villersplouich : un jeune homme de 25 ans a été assassiné.

Le parquet de Cambrai est descendu sur les lieux.

Deuxième dépêche. — La victime se nomme Augustin Aubry, célibataire. On l'a trouvé mort dans sa chambre, portant de nombreuses blessures à la tête. Le médecin a conclu à un meurtre.

VIOLENT INCENDIE

à Gouy-sous-Bellonne

M. Rodolphe Herment, cultivateur à Gouy-sous-Bellonne, possède une grande grange, couvrant une superficie de 400 mètres carrés.

Cet immeuble est divisé en trois parties ; dans la partie centrale se trouve une batteuse.

Jeudi, M. Herment avait battu de l'avoine. Son travail terminé, vers 7 h. 1/2 du soir, il n'avait remarqué rien d'anormal en quittant la grange.

Une demi-heure plus tard on accourait lui dire que le feu était dans la partie centrale de la grange.

Les efforts de la population se bornèrent à circonscrire l'incendie et à empêcher qu'il ne gagnât le bâtiment réservé à la machinerie de la batteuse.

Seule la grange est tout ce qu'ils contenait forcat la proie des flammes ; il ne reste plus que les quatre murs et des dernies de ferraillés tordus et inutilisables, provenant des instruments qui étaient remisés dans les aires.

Le feu a consumé 6.000 bottes d'avoine non battues, 8.500 bottes de paille, 4.000 de luzerne, une partie de la batteuse, un concasseur, un chariot de 1.000 fr. Les pertes s'élèvent à 20.000 fr.

Il y a assurance pour cette somme.

On attribue l'incendie à l'écouffement d'un coussinet.

L'affaire du soldat Voisin

Orléans, 4 mai. — Aujourd'hui le conseil de guerre d'Orléans avait à statuer sur l'indemnité à allouer au soldat Voisin qui, après huit ans passés au bagne, a été acquitté par le conseil de guerre du Mans.

Après un long et chaleureux plaidoyer de Me Hamard, le conseil de guerre a alloué une indemnité de 40.000 fr. à Jean Voisin et ordonné l'affichage par extrait à Cherbourg, au Mans, à Orléans, ainsi que la publication de l'extrait au *Journal officiel* et dans cinq journaux choisis par Voisin, de ce jugement.

ROUBAIX

Médaillées et soldats coloniaux.

La Société des Médaillés et Soldats coloniaux français a tenu dimanche, à 6 h. 1/2, une réunion extraordinaire sous la présidence de M. Zund. L'ordre du jour terminé, M. François Mahieu, vice-président, prononce le discours suivant :

Monsieur et Cher Président,

En ce réunissant exceptionnellement aujourd'hui, la Société des Médaillés et Soldats coloniaux français a tenu, cher Président, à vous prouver combien vous vous reconnaît vos nombreux services, aussi que vous aimez.

Elle a voulu, cher Président, vous perpétuer votre souvenir. Elle, le portrait de celui qui fut son premier président, qui depuis sa fondation, 1880, a témoigné tant d'intérêt, tant de zèle, tant de sacrifices, tant de dévouement, pour présider, à la satisfaction de tous, votre belle société.

Et nous apprécions, cher Président, de recevoir ces marques de dévouement, pour prétendre à notre gratitude, aussi, aujourd'hui la société entière de la Mutuelle vous accorde et vous prie ainsi que cette garde, qui fut de sa profonde reconnaissance, de vous offrir un nouveau témoignage de notre estime, de respect, et de reconnaissance.

Vous vous offrent un nouveau, cher Président, mes souhaitons vous voir longtemps encore présider et diriger notre beau groupement.

Se contentant, aussi, tous.

Vive le président et vive la Société des Médaillés et Soldats coloniaux français de Roubaix.

Ce discours est très applaudi et M. Mahieu offre au président une plume et son portrait. On vivat est chaque avec brio et ensemble.

Très ému, le président remercie M. Mahieu et les camarades en ces termes :

Monsieur et Cher Vice-Président,

Messieurs,

Vous ne doutez pas doutez, chez vice-président, ainsi que vous vous m'assurez de ma grande reconnaissance en vous voyant tous me témoigner une aussi grande marque d'estime.

Mon cœur déborde de joie et je vous dis à tous merci !

A vous tous, plus que jamais, mon entier dévouement.

Cher Vice-Président, j'attendais tout à l'heure pour vous remercier, mais je ne pouvais pas contenir mon émotion. Je dévouement que l'on a ; c'est ici en présence de la Société entière que je tiens à vous dire que vous vous êtes et vous le serez plus que moi, dévoué.

Je tiens à vous en remercier cher Vice-Président, comme je tiens à remercier les autorités de la commission qui me secondent si souvent dans nos délibérations, comme je tiens à remercier les sociétaires qui m'ont toujours témoigné leur sympathie et aujourd'hui me témoignent leur dévouement.

Je lève mon verre à la santé de tous, à la prospérité de la Société des Médaillés et Soldats coloniaux français de Roubaix.

Vive le Vice-President ! Vivent les Sociétaires !

M. Parent, membre des Coloniaux de Tourcoing, se trouvait à cette réunion a prononcé quelques mots pour féliciter le président de la délicate attention qu'ils avaient pour leur Président.

Au nom de la Société, le président remercie M. Parent des paroles qu'il venait de prononcer et le charge de porter au nom des Coloniaux de Roubaix un salut fraternel aux Coloniaux de Tourcoing.

La réunion s'est terminée assez tard dans la soirée par un concert improvise.

Le séance a été levée au chant de la *Marseillaise*.

Deux accidents mortels

Un homme broyé par la roue d'un camion

Lundi matin, en pleine rue de Lille, un accident de voiture a causé la mort d'un homme. Voici dans quelles circonstances.

Vers neuf heures moins le quart du matin, MM. Mons Théophile, demeurant à Leers (Nord), âgé de 28 ans, père de deux enfants, et Verhaumme Henri, âgé de 28 ans, demeurant 2, rue Fouquet, à Roubaix, tous deux ouvriers chez M. Houtteman, marchand de charbon, agent général des mines de Drocourt, 62, rue de la Gare, à Croix, étaient montés sur un camion, attelé de deux chevaux, chargé de 4.000 kilos de charbon. Le véhicule suivait, venant de Croix, la rue de Lille.

L'attelage venait de dépasser l'octroi et arrivait en face de la rue Colbert lorsque l'un des chevaux plus fringant que l'autre s'emballa.

Confrère courtois, obligeant et sympathique, notre camarade Mairesse ne laissera derrière lui que des regrets. Nous présentons à sa famille l'expression de nos sentiments attristés.

Mort du général Lafond

Senlis, 4 mai. — Le général Lafond, placé depuis le 19 décembre dans le cadre de réserve, vient de mourir des suites d'un refroidissement.

Un plongeur

Nous correspondant de Gouzeaucourt nous télégraphie :

Un plongeur vient d'être commis à Villers-Plouich : un jeune homme de 25 ans a été assassiné.

Le parquet de Cambrai est descendu sur les lieux.

Deuxième dépêche. — La victime se nomme Augustin Aubry, célibataire. On l'a trouvé mort dans sa chambre, portant de nombreuses blessures à la tête. Le médecin a conclu à un meurtre.

Terrible chute de dix mètres

Mort d'un ouvrier couvreur

Lundi matin, un deuxième accident mortel a de nouveau émotionné la population roubaisienne.

Vers trois heures de l'après-midi, un ouvrier couvreur, Eugène Lalt, rue Pellart, une chute de dix mètres et a été tué sur le coup.

Depuis lundi matin, deux ouvriers couvreurs, MM. Delattre Gaston, âge de 43 ans, père de deux enfants et ayant son domicile, rue Wagnée, demeurant rue de la Barbe-d'Or, rue Wagnée et Delannoy Louis, âgé de 25 ans, demeurant à Wattrelos, rue Pellart, travaillaient sur le toiture de la maison habitée par M. Parent et portant e numéro 136 de la rue Pellart. Ces deux ouvriers étaient au service de M. Planquart-Courvier, rue Saint-Antoine, rue Sébastopol.

Vers trois heures de l'après-midi, les couvreurs ayant terminé leur tâche, se mirent en devoir de rassembler leurs outils et de descendre du toit, en se servant d'une grande échelle, haute de onze mètres.

M. Delannoy descendit une première fois, puis attendit au pied de l'échelle car à ce moment son camarade, portant une petite échelle de couvreur entre les échelons de la quelle il avait passé le bras droit, venait de la cheiner, s'apprêtant les premiers échelons de la grande échelle dressée contre la façade.

A peine M. Delattre avait-il descendu trois échelons que M. Delannoy le vit glisser. L'ouvrier ne pouvant se retenir, embarrassé qu'il était par l'échelle qu'il portait, fit une pirouette dans le vide et vint s'abattre aux pieds de M. Delannoy terrorisé, son dos portant sur le marchepied de la porte d'entrée de la maison.

Aussitôt des ouvriers travaillant aux environs et les personnes de chez M. Parent se portèrent à son secours.

M. le docteur Vuillaard, mandé en toute hâte, ne put que constater le décès, le malheureux ouvrier ayant pris sur vous deux minutes à sa terrible chute.

Le corps fut transporté quelques instants après à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

MM. Prud'homme et Grimon, commissaires de police ouvrirent une enquête et la famille du malheureux fut prévenue avec tous les ménagements possibles.

Notons que M. Delattre était le plus ancien ouvrier de la maison Planquart ; il y travaillait depuis une trentaine d'années, il est généralement estimé et considéré travailleur, très estimé de ses camarades.

Une Lilloise blessée à Roubaix

Mme Dupont, concierge à la direction des douanes à Lille, s'était rendue à Roubaix dimanche après-midi, lorsque étant descendue du train et alors que celui-ci allait se remettre en route pour Tourcoing, elle s'aperçut qu'elle avait laissé dans le compartiment un parapluie.

Un voyageur à qui elle avait fait route se trouvait accoudé à la portière et elle lui demanda de lui jeter l'objet qu'elle avait oublié. Le voyageur lança le parapluie dit « aiguille », mais le point aiguisé atteignit Mme Dupont au visage. On crut qu'elle avait l'œil droit crevé, car le sang sortait en abondance des paupières.

M. le docteur Derville, appelé à donner des soins à la blessée, a constaté que le tige du parapluie avait pénétré profondément sous l'orbite, traversant les chairs, mais que l'œil était indemne. Après avoir « fermé » le sang, Mme Dupont a pu rentrer à Lille, à cinq heures soir.

Un pensionnaire de l'hospice général de Lille noyé. — Dimanche vers

[illegible]

Le Mystère de l'Ancre

[illegible]

Le Mystère de l'Ancre

[illegible]

Le Mystère de l'Ancre